La marque "Pays Roussillonnais 100% Vallée du Rhône" ®

La marque "Pays Roussillonnais 100% Vallée du Rhône"®
SES ORIGINES ?

Il a été constaté que le territoire manquait de visibilité pour sa communication touristique. Sans être une destination classique, il présente néanmoins des atouts en matière de loisirs-tourisme et possède une activité touristique non négligeable. Les seuls visiteurs en séjour génèrent sur le territoire 16,2 millions d'euros de dépenses par an..
Dès lors il devenait censé de faire émerger une identité du Pays Roussillonnais suffisamment réaliste et authentique pour être reconnue, et pour se voir appropriée et partagée par tous.

La marque "Pays Roussillonnais 100% Vallée du Rhône"®
LES OBJECTIFS

Sortir du lot
Se doter d'une nouvelle image forte assise sur une identité partagée et revendiquée donne plus de cohérence et donc d'efficacité à la communication touristique.

Renforcer l'attractivité
In fine l'objectif est de renforcer l'attractivité du Pays Roussillonnais dont les enjeux vont bien au-delà du secteur touristique. Le tourisme est non seulement vecteur d'activité mais il porte également une image vitrine du territoire à l'extérieur et contribue à l'amélioration du cadre de vie et des loisirs des habitants.

La marque "Pays Roussillonnais 100% Vallée du Rhône"®
POUR QUOI UNE MARQUE ?

Une promesse
Le Pays Roussillonnais possède tous les éléments identitaires de la Vallée du Rhône (les paysages, les vergers, les strates historiques, l'énergie ...). Il peut donc légitimement revendiquer cette image et se positionner comme "**le territoire idéal pour découvrir la Vallée du Rhône**".

Un bloc identitaire
La promesse du territoire est déclinée en outils de communication, un univers de références composé des éléments emblématiques spécifiques au Pays Roussillonnais : une identité, un code sémantique, un ton et un registre, des préconisations iconographiques et de valeurs cohérentes avec l'imaginaire de la Vallée du Rhône...

La marque "Pays Roussillonnais 100% Vallée du Rhône"®
POUR QUI ?

Le principe
La marque est ouverte à tous les relais de la promotion touristique du territoire

Pour les partenaires touristiques
Car les professionnels du tourisme et des loisirs sont les premiers à parler du Pays Roussillonnais à travers leur communication puis à accueillir de part leur activité touristes et

visiteurs. Hôteliers, restaurateurs et acteurs touristiques sont les premiers à porter l'image du territoire et à l'incarner dans les services qu'ils délivrent à leur clientèle.

Pour les touristes

Car les visiteurs qu'ils soient en excursion ou en séjour ont besoin d'identifier le pays qui les accueille, de le percevoir et de comprendre son identité… pour mieux découvrir, explorer, s'étonner puis partager et revenir.

Pour les habitants

Car ils connaissent intimement leur pays et participent de son identité. Sa représentation symbolique proposée par la marque de territoire peut entrer en résonnance avec le sentiment d'appartenance des habitants. Ils deviennent ainsi les meilleurs ambassadeurs du territoire, fiers d'en faire connaître les secrets et de partager leur expérience.

Pour les communes

Car elles portent et représentent l'image du territoire auprès des habitants, futurs habitants et créateurs d'activités. Elles façonnent et sont le garant d'une qualité de cadre de vie auquel participe activement l'offre de loisirs ouverte aux habitants comme aux visiteurs.

La marque "Pays Roussillonnais 100% Vallée du Rhône"®

MODE D'EMPLOI

L'utilisation du bloc marque implique d'adhérer à une Charte des Ambassadeurs de la marque (ci-dessous) qui définit les valeurs associées au territoire. Cette utilisation doit se faire dans le respect des valeurs de la marque et du droit moral.

Son exploitation notamment commerciale est soumise à l'approbation de la CCPR- Pays Roussillonnais Tourisme.

Son utilisation est gratuite mais implique :

> de signer une charte d'Ambassadeur de la marque.
Ce document est disponible sur : www.tourisme-pays-roussillonnais.fr

> de la renvoyer par courrier à la CCPR, Pays Roussillonnais Tourisme,
rue du 19 mars 1962, 38556 Saint Maurice l'Exil
ou par mail à : stephanie.girodet@ccpaysroussillonnais.fr

> Dès validation de l'adhésion par mail, le kit de communication est envoyé au signataire de la charte au fur et à mesure de l'élaboration de son contenu.

Le kit de communication est composé de :
- la charte graphique de la marque et ses visuels
- la Charte Ambassadeur d'utilisation de la marque
- une photothèque en ligne
- de goodies aux couleurs de la marque (stylos, affiches, ballons, sets de tables...)
- des bannières aux couleurs de la marque pour site internet (qui font le lien avec le site de l'office)
- une photo portrait personnalisée aux couleurs de la marque sur demande (pour intégration sur site internet)
- un montage photo sur le Pays Roussillonnais

Pays Roussillonnais Tourisme se réserve la possibilité de demander des précisions ou d'en refuser l'usage si non conforme à l'esprit de la marque, au droit et à la morale, notamment pour toute exploitation commerciale.

Pays Roussillonnais Tourisme sollicitera l'ensemble des ambassadeurs pour rendre compte des projets et actions de la marque.

La marque "Pays Roussillonnais 100% Vallée du Rhône"®
CHARTE DES AMBASSADEURS DE LA MARQUE

La marque "Pays Roussillonnais 100% Vallée du Rhône"® est un nouvel outil de communication, coordonné et piloté par la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais via son service tourisme Pays Roussillonnais Tourisme.

La CCPR EST PROPRIETAIRE du bloc marque et de ses déclinaisons déposés à l'INPI (Institut National de la Propriété Intellectuelle).

La CCPR ouvre l'utilisation de la marque à la communication de tous les acteurs socioprofessionnels touristiques ainsi qu'aux collectivités qui concourent à la promotion touristique du territoire, exclusion faite de toute exploitation commerciale.

Important : **L'adhésion à la marque suppose une acceptation préalable par les Ambassadeurs des principes et engagements ci-dessous.**
Leur non respect entraînerait l'impossibilité d'être reconnu comme Ambassadeur du territoire et d'utiliser les outils proposés dans le kit de communication.

• L'Ambassadeur déclare, en signant cette charte :

> AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU DOCUMENT "CODE DE MARQUE TOURISTIQUE DU PAYS ROUSSILLONNAIS" et partager la vision de la marque, son positionnement et ses valeurs.

> METTRE EN OEUVRE CETTE VISION DANS SA COMMUNICATION dans le STRICT respect de sa finalité qui est le **renforcement de l'image et de l'attractivité du Territoire**

> DEVENIR AINSI PARTENAIRE ACTIF DU PAYS ROUSSILLONNAIS TOURISME DANS LA PROMOTION DU TERRITOIRE auprès de ses clientèles.

> ADOPTER UNE POLITIQUE D'ACCUEIL COHERENTE AVEC LA FINALITE DE LA MARQUE du Territoire qui est le renforcement de l'image et de l'attractivité du Pays Roussillonnais.

• L'Ambassadeur s'engage, en signant cette charte à :

> RESPECTER LES PRECONISATIONS GRAPHIQUES ET LE CODE D'UTILISATION DE LA MARQUE qui sont strictement réservés à la communication touristique

> INTEGRER LE PLUS SOUVENT POSSIBLE DANS SA COMMUNICATION LA MARQUE DU TERRITOIRE
S'il possède un site internet, il intègre obligatoirement la bannière de la marque dès la page d'accueil avec un lien vers le site de l'office de tourisme
Il mentionne les droits photos pour chaque image utilisée de la photothèque : "PRT - En Marge (nom de l'auteur du cliqué)"

> RESPECTER DANS SA COMMUNICATION LES VALEURS PILIERS DE L'UNIVERS DE LA MARQUE pour parler de manière cohérente et partagée du Territoire et de l'expérience à vivre.
- Le lien fort à l'identité de la Vallée du Rhône,
- les valeurs d'affinité et de proximité avec le visiteur,
- les valeurs de partage et de convivialité, chaleur de l'accueil et de dynamisme,
- les valeurs d'authenticité et curiosité,
- de gourmandise

> METTRE EN VALEUR DANS SON ETABLISSEMENT ET DIFFUSER AUPRES DE SA CLIENTELE LES SUPPORTS DE LA MARQUE DU TERRITOIRE: documents touristiques, goodies promotionnels etc ...

> TRAVAILLER EN INTERACTION AVEC LE SERVICE TOURISME et son office de tourisme qui a un rôle de préconisation dans l'utilisation de la marque et la mise en valeur de l'offre du Territoire.

> SOLLICITER L'AUTORISATION DU SERVICE TOURISME POUR TOUTE UTILISATION NOUVELLE OU PARTICULIERE DU BLOC MARQUE qui fera l'objet d'une nouvelle signature de la charte d'Ambassadeur.

Je précise ici les utilisations du bloc marque pour lesquelles la charte est signée :
-
-
-
-
-
-
-

Je signe les engagements de la charte des Ambassadeurs de la marque "Pays Roussillonnais 100% Vallée du Rhône"®

A :

Le :

Structure :

Nom :

Signature :